



COMMUNE DE ROCHE
Conseil Communal

Roche, le 23 mai 2025

Annexe au rapport de la commission de gestion AU CONSEIL COMMUNAL

de la Commission des finances

sur le préavis n° 42/2025 de la Municipalité au Conseil relatif au rapport de
gestion et comptes 2024

	Séances		Emoluments	Signatures
	08.05.2025			
Rapporteur Marsoni Lucette	X			
Membres Aeberhard Marc	X			
Cassella Antonio	X			
Mustafa Valmir	X			
Mijaljovic Pascal	X			

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 8 mai 2025 à la maison de commune, à la demande de la Commission de gestion, afin de traiter la partie comptable du préavis N°42//2025 relatif au rapport de gestion et comptes 2024. La réunion s'est tenue conjointement avec la Commission de gestion en présence de M. Massimo Maio, Boursier et de Mme Aurélie Tulot, Syndique et déléguée des finances. Nous remercions Madame la Syndique et Monsieur le Boursier pour leur disponibilité ainsi que pour les explications détaillées qu'ils nous ont fournies.

En préambule, certains membres de la commission de gestion n'avaient reçu que les comptes, sans le rapport de gestion. Il en résulte que les questions soulevées par la commission des finances avaient la réponse dans les commentaires du rapport de gestion. Nous remercions néanmoins Mme Tulot d'avoir répondu à toutes nos interrogations.

Cela dit, les comptes tels que présentés ne suscitent pas de remarques particulières. Les différences étant commentées dans le rapport de gestion.

Désormais, il n'est plus possible d'attribuer un montant à un quelconque fond de réserve. Si tel devait être le cas, un règlement spécifique devrait être établi, régissant les règles et les buts précis dédié à un tel fond. Raison pour laquelle, lors des derniers préavis, il a été créé des comptes de préfinancement, à savoir 1 pour le projet Duo d'un montant de

CHF 500'000.00 et un autre pour les travaux de réfection de la salle de la Rotzérane, pour un montant de CHF 200'000.00.

Les comptes 2024 font ressortir un excédent de recettes de CHF 793'297.76 contre un excédent de charges budgétisé à CHF 194'279.00. Cet excédent de recettes est commenté dans le rapport de gestion.

Il en résulte un degré d'autofinancement qui se monte à 259.93 % en 2024. Toutefois, ce chiffre est relatif, étant entendu que certaines factures figureront dans les comptes 2025, et que certains travaux votés lors de précédents préavis sont toujours en cours d'exécution ou vont démarrer en 2025.

En conclusion, nous constatons que les finances de la commune sont saines et remercions la Municipalité et toute son équipe pour ce rapport bien détaillé.

Ont signé :

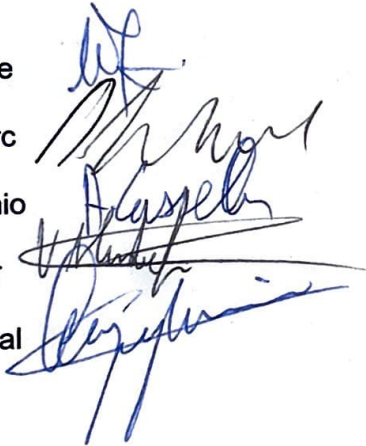
Marsoni Lucette

Aeberhard Marc

Cassella Antonio

Mustafa Valmir

Mijaljevic Pascal

The image shows five handwritten signatures in blue ink, stacked vertically. Each signature is positioned to the right of its corresponding name. The signatures are: 1. Marsoni Lucette (top), 2. Aeberhard Marc, 3. Cassella Antonio, 4. Mustafa Valmir, and 5. Mijaljevic Pascal (bottom). The signatures are written in a cursive style.